

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MISSIONS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Suite.

D'autres diront si la mission de la Compagnie fut remplie alors par elle, et s'il est vrai qu'elle fut l'un des instruments dont se servit alors la main de Dieu pour poser des bornes aux funestes progrès de l'hérésie. Toujours est-il que d'illustres historiens parmi les protestants eux-mêmes ont rendu à cet égard des témoignages bien différents de certaines opinions contemporaines. On les trouvera tous recueillis avec ordre dans le livre publié dernièrement sous ce titre : *L'Eglise, son autorité, ses institutions, et l'ordre des Jésuites*. Qu'il nous suffise de dire ici en deux mots que d'après Jean de Müller, Schell et Ranko, ce fut par les efforts des Jésuites que la réforme vit ses succès arrêtés en Europe, et qu'avant ces historiens, Bacon, Leibnitz et Grotius, les trois hommes les plus éminents du protestantisme, furent aussi louer sous des aspects divers la Compagnie de Jésus, tout en voyant en elle une ennemie.

Mais j'ai hâte de détacher ma pensée de ces tristes combats, où notre Compagnie peut s'approuver du moins d'avoir gardé l'estime de ses plus illustres adversaires.

Je le dirai du fond de mon âme : plutôt au ciel que les malheureuses divisions qui ont déchiré le sein de l'Eglise ne nous eussent point condamnés à cette guerre persévérante contre des frères égarés, toujours chers à des cœurs d'apôtres ! Douleur que nous devons, mais qu'il fallait remplir.

Plût au ciel que nous n'eussions jamais eu à recueillir les fruits amers ou les heureux succès de la contradiction ailleurs que parmi les peuples idolâtres et les hordes sauvages !

Dès son origine, la Compagnie de Jésus, sans abandonner le foyer de la civilisation et la lutte européenne, s'élança dans toutes les directions pour amener au divin bercail ces braves errantes. Telle était l'ardeur pour ces conquêtes lointaines, qu'on dut craindre en y eût vu de voir les maisons d'Europe distituées des ouvriers évangéliques qui leur étaient nécessaires. En vain les intérêts les plus pressants de la catholicité commandaient alors aux Jésuites de toutes les nations de ne point délaisser le champ de bataille à l'hérésie toujours en armes ; en vain les collèges et les universités, la chaire et la confession à réclamaient partout dans la vieille Europe des athlètes courageux et dévoués, et leur offraient même l'attrait du péril : un attrait plus puissant s'attachait aux missions par delà les mers, il y avait dans les rangs de la Compagnie un inébranlable empressement d'aller porter la lumière de la foi aux frères inconnus qui n'avaient jamais entendu la bonne nouvelle.

En ces jours du seizième siècle où la Société de Jésus venait de naître, alors la réforme arrachait à l'unité, avec une partie de l'Allemagne et des Pays-Bas, l'Angleterre, le Danemark, la Suède, et tentait encore si violemment d'envahir notre France, Dieu donna un grand spectacle à la terre et une grande réparation à son Eglise. Je laisserai parler un moment Fénelon : « Des régions immenses s'ouvrent tout à coup à un nouveau monde inconnu à l'ancien... Gardez-vous bien de croire qu'une si prodigieuse découverte ne soit due qu'à l'audace des hommes. Dieu ne donne aux passions, lors même qu'elles semblent décider de tout, que ce qu'il leur faut pour être les instruments de ses desseins ; ainsi l'homme s'agit, mais Dieu le mène. La foi plantée dans l'Amérique par tant d'orages ne laisse pas d'y porter des fruits.

« Que reste-t-il ? Peuples des extrémités de l'Orient, votre heure est venue. Alexandre, ce conquérant rapide que Daniel dépeint comme ne touchant pas la terre de ses pieds, lui qui fut si jaloux de subjurer le monde entier, s'arrêta en deçà de nous : mais la charité va plus loin que l'orgueil. Ni les sables brûlants, ni les déserts, ni les montagnes, ni la distance des lieux, ni les tempêtes, ni les écueils de tant de mers... ni les routes ennemies, ni les côtes barbares, ne peuvent arrêter ceux que Dieu envoie. Qui sont ceux qui veulent comme les nuées ? Vents, portez-les sur vos ailes... Les voici ces nouveaux conquérants qui viennent sans armes excepté la croix du Sauveur... A qui doit-on, mes frères, cette gloire et cette bénédiction de nos jours ? A la compagnie de Jésus qui, dès sa naissance, ouvrit par le secours des Portugais un chemin nouveau à l'Evangile dans les Indes... »

Certes Fénelon aurait pu l'ajouter, et je suis heureux de le dire : alors on vit s'élever à la sainte conquête des âmes, sur tous les points les plus éloignés du globe, les grandes et vénérables familles de St. Dominique et de St. François, avec lesquelles tant de fois nous avons mêlé sur la terre infidèle nos sueurs et notre sang. Plus tard vinrent les dignes et dévoués enfants de St. Vincent de Paul, et cette société fraternelle des missions étrangères à laquelle nous rattachent les liens les plus sacrés et la communauté des plus chers souvenirs.

Quelle est donc belle cette œuvre de l'apostolat sur les rives inhospitalières et lointaines ! L'âme si forte et si tendre de Fénelon l'avait ambitionnée ; et moi-même, ô mon Dieu ! me serait-il permis de le rappeler ? Je l'ai prononcé ce vœu sacré que prononce le religieux profès de la Compagnie, d'aller en tous les lieux, parmi tous les genres d'infidèles, au moindre signe de la volonté du Souverain Pontife, et de partir sans demander l'argent nécessaire au voyage. Hélas ! d'autres ont été jugés plus dignes de cette mission bienheureuse. Et vos desseins sur moi, ô Seigneur, ont été de me retenir sur cette vieille terre de ma patrie, au sein d'une civilisation malade pour avoir abusé de tous les biens, parmi des frères qui ont désappris la langue que je dois leur parler. Vous m'avez donc pour partage la lutte à soutenir contre le mensonge et la calomnie ! Au moins dans les missions l'on meurt, et tout est fini avec la terre. Ici il faut mourir chaque jour, et chaque jour passer de la mort aux angoisses de la vie. Croix pesante, mais croix bénie, comme toutes celles qui viennent de la main du Seigneur, je vous porterai avec résignation et avec amour tant qu'il plaira au ciel de vous imposer à ma faiblesse !

Ce fut François Xavier, l'ami, le disciple d'Ignace, qui fraya dans les Indes, aux Moluques et au Japon des routes nouvelles à l'Evangile. Il fut donné à cet homme extraordinaire de renouveler tous les plus étonnantes prodiges de l'établissement primitif du christianisme, et d'apporter ainsi au monde mille preuves nouvelles de sa divinité. Il eut le singulier bonheur de rendre à l'unité catholique plus de peuples et d'empires que la réforme ne lui en arracha jamais. Il convertit cinquante-deux royaumes, arbora l'étendard de la croix sur une étendue de trois mille lieues ; il baptisa de sa propre main près d'un

million de mahométans ou d'idolâtres, et tout cela en dix ans ! L'imagination s'effraierait au récit de tout ce qu'il rencontra d'obstacles ; et pour les vaincre, quels moyens employait-il ? La pauvreté, la douceur, la patience, les austérités, la prière, en un mot l'invincible ardeur de la charité. A cela il plut à Dieu de joindre tous les dons de la puissance surnaturelle et miraculeuse. Sa vie, dans un temps auquel nous touchons pour ainsi dire encore, est écrite d'après les témoignages les plus avérés, et les merveilles qui le remplissent ne permettent pas le doute. Les historiens protestants l'avouent eux-mêmes, autant qu'ils peuvent l'avouer :

« Si la religion de Xavier convenait avec la nôtre, dit Baldeus dans son *Histoire des Indes* (p. 78), nous le devrions estimer et honorer comme un autre St. Paul. Toutefois, nonobstant cette différence de religion, son zèle, sa vigilance et la sainteté de ses mœurs doivent exciter tous les gens de bien à ne point faire l'œuvre de Dieu négligemment ; car les dons que Xavier avait reçus pour exercer la charge de ministre et d'ambassadeur de Jésus-Christ étaient si éminents que son esprit n'est pas capable de les exprimer. Si je considère la patience et la douceur avec lesquelles il a présenté aux grands et aux petits les eaux saintes et vives de l'Evangile, si je regarde le courage avec lequel il a souffert les injures et les affronts, je suis contraint de m'écrier avec l'apôtre : *Qui est capable comme lui de ces choses merveilleuses ?* » Et Baldeus a terminé l'éloge du saint en répétant le mot de Bacon déjà cité : « Plût à Dieu qu'étant ce que vous êtes, vous eussiez été des nôtres ! »

Les Indes, le Japon se couvrirent donc d'églises florissantes. La Compagnie de Jésus aimait sans cesse par de nombreux renforts ces missions fondées et soutenues au prix du sang et des souffrances de ses enfants.

Quels souvenirs surtout ne nous a pas légués cette terre chérie de l'apôtre, terre qui, à peine éclairée des premières lueurs de l'Evangile, devait briller de la plus éclatante gloire que Jésus-Christ accorde à son Eglise, celle de l'héroïsme au milieu des persécutions ; et qui, par une mystérieuse destinée, après avoir donné plus d'un million de martyrs, devait se refermer comme un tombeau et attendre le jour marqué pour la résurrection !

Cruel Japon, fies infortunées, vous ne pourrez pas toujours repousser de vos bords la vérité et la charité catholiques qui vous demandent de vous ouvrir devant elles. Sur les rives opposées, veillent maintenant les frères de Xavier pour saisir l'instant favorable qui abaissera devant eux les portes des régions désolées, et leur donnera le bonheur d'y annoncer Jésus-Christ ou d'y mourir pour lui.

Xavier avait ardemment soupiré après la conquête de la Chine ; il s'y rendait ; il meurt plein de vie et de gloire à la vue de ses rivages, dans une cabane abandonnée de l'île de Sancian. Marchant sur sa trace, le P. Ricci de la Compagnie de Jésus, affronta le premier le sol inhospitalier de ce vaste empire, et après des peines infinies parvint à en ouvrir l'entrée aux prédicateurs de l'Evangile.

On oublie aujourd'hui quels furent ceux qui les premiers pénétrèrent dans cette région, je dirai presque dans ce monde si longtemps inconnu, et le firent connaître à l'Europe savante. Là, en présence d'une civilisation fière d'elle-même et armée contre l'étranger d'une jalouse défiance, il fallut employer tous les prestiges de l'art et de la science pour se faire pardonner l'enseignement évangélique. En sortant du palais de l'empereur ou du tribunal des mathématiques, le Jésuite, que son savoir avait amené à aller faire le catéchisme aux enfants, visiter les pauvres et instruire le peuple.

De nombreux chrétiens se formèrent en Chine comme aux Indes, édifiés par les mains de la Compagnie ; et si d'autres ouvriers, entrant plus tard dans la maison vinrent s'associer à ses travaux, si le même zèle consacré à la même œuvre donna lieu à de fâcheuses dissidences, si enfin l'autorité souveraine du Saint-Siège décida que les Jésuites s'étaient trompés en laissant se mêler aux pratiques du culte chrétien des cérémonies locales qu'ils n'avaient pas crues contraires à l'esprit de la religion, au moins ceux dont la prudence avait failli donnèrent ils alors un touchant exemple d'humble et filiale obéissance. Après avoir soutenu, sur un point obscur et contesté, leur sentiment parce qu'ils le jugeaient utile et vrai, on les vit, dès que Rome eut parlé, s'incliner silencieusement et se conformer à sa décision. Il importait ici de le rappeler.

Telle fut exactement la part des Jésuites dans la question des cérémonies chinoises et des rites malabares.

Ils moururent ; leurs frères aujourd'hui, heureux après soixante années de recueillir leur héritage, ont repris et vont continuer leurs travaux.

A continuer.

LE CLERGÉ ET L'EGLISE RUSSE.

Un voyageur, homme de talent et d'observation, chargé par le gouvernement français de plusieurs missions scientifiques, a fait sur la Russie des travaux importants. Les détails que M. X. Marmier nous fait connaître sur la situation de l'Eglise et du clergé dans ce vaste empire, ne peuvent pas manquer d'intéresser particulièrement nos lecteurs.

En 1841, toutes les écoles du clergé ayant subi une nouvelle réforme, celle de Moscou fut transportée à Troïtza. On y compte à présent quinze professeurs et cent trente élèves. Cette académie ecclésiastique possède une bibliothèque de 1,000 volumes environ, parmi lesquels on remarque une collection de Bible dans toutes les langues connues, et un Pentateuque hébreux écrit sur parchemin en 1842. La durée des études à l'Académie est de quatre années. Les deux premières sont consacrées à l'enseignement de la philosophie, de ses divers systèmes, et de son histoire, de la littérature moderne et ancienne, nationale et étrangère, de l'histoire des autres peuples et de celle de Russie. Les élèves doivent en outre suivre le cours de statistique, de géographie ancienne et moderne, de mathématiques, de sciences natu-

relles, de langues grecque, française, allemande. Pendant les deux dernières années, ils étudient la théologie dogmatique, le droit canon, la polémique, l'exégèse, l'archéologie biblique et ecclésiastique, et l'hébreu. Ce programme d'études est assez large, malheureusement il est restreint dans l'exécution, par toutes les réserves politiques, historiques, religieuses, qui entravent l'éducation en Russie et surtout celle du clergé. L'Académie est d'ailleurs placée en dehors des attributions du ministère de l'instruction publique. Elle est régie par une conférence ecclésiastique soumise à l'inspection immédiate du métropolitain de Moscou. Elle a sous sa dépendance quarante-une écoles de paroisse, quarante-une écoles de district, et neuf séminaires secondaires. Ceci m'a permis de parler de l'organisation de clergé russe.

Il est divisé, comme on sait, en deux classes, désignées sous le nom de clergé noir et de clergé blanc.

Le clergé noir est celui qui se consacre aux pratiques de la vie religieuse dans l'ancienne des couvents. Tous les moines, à quelque ordre spécial qu'ils appartiennent, portent une robe noire appelée *talar*, un grand chapeau noir, rond sur ses ailes, recouvert d'un voile noir pareil à celui d'une femme. La plupart entre dès leur jeunesse dans le cloître, y reçoivent leur éducation et montent de grade en grade. Les moines seuls peuvent arriver aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Ils justifient ce privilège par des études plus larges et plus fortes que celles du clergé blanc, par une existence plus austère et vouée à un célibat perpétuel.

Les membres du clergé nommé par opposition *clergé blanc*, portent une longue robe brun-bronnoyée du haut en bas, recouverte d'un *talar* de la même couleur, à larges plis et à larges manches. Ils laissent, comme les moines, tomber leur barbe sur leur poitrine, et flôtent sur leurs épaules. Leur tête est couverte d'un grand bonnet de velours, ordinairement brun, quelquefois rouge, et orné d'une bande de fourrure. Lorsqu'ils officient, ils se revêtent, ainsi que les moines, d'un coltume beaucoup plus éclatant.

Les prêtres du clergé blanc sortent en grande partie, des séminaires secondaires, où ils ne reçoivent qu'une instruction très-incomplète. Ils sont placés dans les paroisses de campagne ou dans les domaines seigneuriaux, et portent le titre de *popes*. Quelques-uns ayant étudié dans les académies ecclésiastiques, obtiennent par là le droit d'entrer dans un presbytère plus important. Dès leur entrée en fonctions, tous doivent être mariés, s'ils deviennent veufs ils ne peuvent se marier de nouveau, et sont forcés d'abandonner leurs cures pour se retirer dans un couvent. Aussi n'y a-t-il pas de femme plus choyée que la femme d'un pope russe.

Pour se consoler de leur retraite et de leur célibat, les popes qui entrent au couvent après leur veuvage, ont une perspective qui leur était rigoureusement fermée, tant qu'ils vivaient dans les liens du mariage. Ils peuvent alors aspirer aux titres supérieurs de la hiérarchie ecclésiastique; mais il est rare qu'ils s'abandonnent à cette pensée ambitieuse, et bien plus rare qu'ils la réalisent. Leur savoir est trop borné, leurs habitudes sont trop rustiques, pour qu'ils puissent décemment remplir quelques fonctions élevées... Très-les popes étaient il y a deux siècles, tels ils sont pour la plupart aujourd'hui incultes et sans élan, conservant des mœurs grossières ou souillées de vices impardonnables...

Il n'y a pas de danger que les pauvres popes s'avisent jamais de commenter les articles d'un ukase impérial, et d'en entraver l'exécution; mais leur soumission absolue aux lois du pouvoir temporel n'est point le résultat d'une humilité éclairée: c'est le fait d'une ignorance passive, impuissante et résignée. Dans beaucoup de presbytères, les popes ne se distinguent de leurs paroissiens grossiers que par leur robe et par leur coiffure. Le paysan les respecte quand il les voit à l'église; hors de là il les traite avec une insultante familiarité... Qu'un russe prêt à entreprendre un voyage rencontre sur sa route un pope, il regarde cette apparition comme de mauvais augure, crache à terre pour détruire l'influence sinistre qui le menace.

Les popes sont pauvres, et cette pauvreté est une des causes radicales du peu de respect que les paysans leur témoignent, et bien souvent des vices qu'on leur reproche. Ils cultivent eux-mêmes, pour en tirer tout le produit possible, l'enclos et les champs joints à leur presbytère. Ils vivent comme le paysan d'une vie de labeur, et quand ils en trouvent l'occasion, oublient, comme le paysan, avec la cruche de quass et le flacon d'eau de vie, le poids de leur misère... Le simple serf les traite souvent à peu près comme ses égaux, le gentilhomme affecte à leur égard une supériorité dédaigneuse, la loi civile ne leur reconnaît aucun privilège. Ils peuvent être, comme tous les sujets de l'empire russe, envoyés en Sibérie, dépourvus de leur caractère sacerdotal, et condamnés à servir dans l'armée parmi les simples soldats.

Le clergé noir, qui a fait son éducation dans les couvents, est en général instruit, éclairé, et tous tous les rapports, beaucoup plus respectable et plus respecté que celui des campagnes, quoique la chronique scandaleuse mêle parfois des cloîtres d'hommes et de femmes à de singulières histoires. C'est ce clergé qui enseigne, qui écrit, et occupe exclusivement les grandes dignités ecclésiastiques. La plus élevée était autrefois celle de patriarche. Au XVII^e siècle, les patriarches marchaient presque de pair avec les tsars, et pouvaient entraver leur pouvoir. L'empereur de Russie n'a plus à craindre une telle rivalité; il est lui-même le chef, le patriarche de son Eglise. Il dirige et la gouverne comme bon lui semble. Toutes les affaires ecclésiastiques doivent être, il est vrai, traitées par une sorte de sénat spécial composé de plusieurs prélats, et qui porte le titre de saint synode. Le président actuel du saint synode est un colonel de cavalerie, aide-de-camp de l'empereur; je laisse à penser ce qu'il reste de liberté au vénérable sénat ecclésiast-

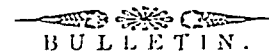
tique sous le régime militaire.

L'Eglise russe a mis l'épée dans le fourreau, et s'est vouée à une existence passive: elle écrit peu et prêche peu. Da commencement à la fin de l'année, elle répète son cri de miséricorde, son *Kyrie eleison*, et n'enseigne à ses prosélytes que des pratiques d'humilité. S'ajoutée dès les premiers siècles de son origine par le despotisme de l'Orient, et privée par son schisme du puissant appui qu'elle aurait trouvé dans la papauté, elle n'a pu, comme l'Eglise de Rome, se mêler aux grandes agitations sociales du moyen âge, intervenir dans la cause des peuples et des rois, détruire des empires, et briser des couronnes. Les esars moscovites ont assoupi le clergé russe à leur volonté, et en ont fait un instrument de leur ambition ou un jouet de leur caprice. Au XV^e siècle, Ivan IV, surnommé à juste titre le Terrible, chassait les métropolitains de leur siège, jetait en prison ceux qui avaient le courage de condamner ses crimes, pillait les églises, enlevait les trésors des couvents. L'archevêque Léonidas, Novogorod, ayant refusé de consacrer le quatrième mariage d'Ivan, le farouche grand-duc le fit coudre dans une peau dours et déchirer tout vivant par des chiens. Après avoir répudié trois femmes, assassiné son fils, il insultait encore à la religion en envoyant, comme une expiation suffisante de ses scandales, une amende aux quatre patriarches d'Orient.

En 1581, Boris Godunow, qui avait besoin de l'appui du clergé pour se faire pardonner le meurtre de son souverain légitime et affermir son usurpation, insinua de son autorité privée le patriarche de Moscou, et consacra lui-même dans l'église du Kremlin, le prelat investi de cette dignité. "Très-saint Père, lui dit-il en lui mettant la mitre sur la tête et la croce dans la main, très-honorable patriarche de Russie Wladimir, Moscou, etc., je te donne le pas sur tous les évêques, je te confère le droit de porter le manteau de patriarche, la calotte d'évêque et la mitre, et ordonne qu'en tout mon pays tu sois reconnu et honoré comme patriarche et frère de tous les patriarches." Cette institution, qui n'avait d'autre arbitre que celui du pouvoir temporel, ne devait pas fort embarrasser, comme on le voit, les successeurs de Boris Godunow. Aussi, lorsque Pierre I^{er} en vint à songer qu'il ne lui serait pas inutile de joindre à son autorité de czar l'autorité supême de patriarche, il n'eut besoin que d'un léger subterfuge pour s'emparer de ce nouveau pouvoir.

En 1720, il rassembla à Moscou les métropolitains archevêques et évêques de son empire, et leur demanda s'il la voulaient s'unir à l'Eglise romaine. Sur leur réponse négative, il s'écria: "Je ne reconnais d'autre légitime patriarche que le patriarche d'Occident, le pape de Rome, et puis-que vous ne voulez pas lui obéir, vous n'obéirez qu'à moi seul." Puis il lut les nouveaux statuts du saint synode. Tous les assistants les signèrent et jurèrent de les observer.

Depuis ce temps, les souverains russes sont restés maîtres absolus de l'Eglise.



BULLETIN.

Malle d'Europe : résumé des nouvelles.

On peut voir dans un extrait de l'*Aurore* que nous publions aujourd'hui, dans une autre colonne, les noms de ceux qui ont été choisis pour faire partie du nouveau cabinet.

L'*Hibernia*, qui nous a apporté la dernière malle d'Europe, est arrivé à Boston dimanche dernier le 1^{er} septembre, avec les nouvelles d'outre-mer jusqu'au 20 du mois dernier. Nos journaux, qui viennent par Halifax, ne nous sont arrivés qu'hier soir. Voici les principales nouvelles que nous avons eu le temps de recueillir.

La Reine a mis au monde un jeune prince. C'est le six d'août qu'a eu lieu cette heureuse naissance. On pense que, pour se rendre aux vœux de la Reine, on lui donnera le titre de duc de Kent, en mémoire de son illustre père, au lieu de duc d'York suivant l'usage établi.

L'effervescence survenue à l'occasion des affaires de Tahiti paraît commencer à s'appaiser un peu. L'Angleterre a pourtant envoyé par précaution un vaisseau de ligne dans ces parages. Mais d'un autre côté, la guerre qui est décidément commencée par la France contre les Marocains, paraît causer beaucoup d'agitation dans les esprits. Le Prince de Joinville, après des négociations infructueuses, avait commencé l'attaque, le six du mois dernier, par le bombardement des fortifications de Tanger. Il paraît que la résistance a été plus opiniâtre qu'on ne s'y attendait. Les journaux français pourtant chantent déjà victoire et disent qu'après cette attaque de Tanger, le prince doit bombarder Tetuan et Larache. En Angleterre, on accuse le Prince de Joinville, sur la foi d'un correspondant de Paris, d'avoir agi avec dissimulation dans ses procédés avec le gouvernement britannique, et on pense que cette conduite amènera de sérieuses difficultés entre les deux couronnes. Nous sommes porté à croire que le ministère de la mère-patrie ne tardera pas à prendre des mesures efficaces pour entraver les nouvelles conquêtes de la France en Afrique, et que, si la conduite qu'on prête au Prince de Joinville est véritable, la guerre finira par s'allumer entre les deux roya-

Car il n'y a pas de doute que John-Bull laissera de côté la cordiale volonté de Louis Philippe pour secourir l'Empereur du Maroc. La conduite du prince de Joinville donnerait pourtant à entendre qu'il est déterminé à la guerre et qu'il veut jeter le ministère Guizot dans l'impossibilité de tirer en arrière. Probablement qu'il ne manque point de partisans en France, quoique les journaux anglais veuillent faire croire que les gens bien pensés de toutes les classes condamnent la démarche du prince. On parle toujours néanmoins de la visite de Louis Philippe en Angleterre. On croit même qu'on la fera coïncider avec le baptême du jeune Duc de Kent et que Sa Majesté Française en sera le parrain.

La Reine Victoria et le Prince Albert se proposent, dit-on, de faire un voyage en Irlande cet automne, ce qui ferait espérer quelques concessions pour ce malheureux pays. Le jugement de la Chambre des lords sur la révision du procès de M. O'Connell et de ses co-accusés, n'est pas encore prononcé. Il devait l'être le deux du courant. Si la guerre s'engage en Afrique, il n'y a pas de doute, que la cause de l'Irlande ne pourra qu'y gagner, et que l'appel d'O'Connell sera écouté favorablement. Le voyage de la Reine en Irlande pourrait bien n'être pas étranger à ces éventualités. Il est certain d'ailleurs que le nombre des repealers devient tous les jours de plus en plus considérable même en Angleterre, et que le ministère Peel s'en trouve fort embarrassé. Les catholiques aussi commencent à attirer l'attention et à être traités avec plus d'égards. Le progrès qu'y fait le catholicisme est presque incroyable. Dans le dernier mois, on n'y a pas consacré au culte moins de quatre églises et il y en avait encore plusieurs en construction. La discussion qui a eu lieu, à la Chambre des lords, au sujet d'un bill, introduit par lord Beaumont pour faire annuler les lois pénales établies contre les catholiques, peut donner une idée de l'opinion qu'on a maintenant des statuts qui contiennent le détail des injustes et cruelles vexations qu'il était légal d'exercer contre les catholiques. On a peine à en croire à ses yeux, quand on lit les persécutions atroces et barbares dont les enfants de l'Eglise étaient l'objet, surtout quand on entend si souvent les réformateurs accuser l'Eglise Romaine d'intolérance et de despotisme, et se targuer eux-mêmes avec ostentation des vertus contraires. Veut-on avoir un échantillon de la tolérance du protestantisme en Angleterre avant l'émancipation, qu'on écoute lord chancelier dans la Chambre Haute, le 29 juillet dernier. On ne nous accuse pas d'exagération, c'est un lord protestant qui parle lui-même devant une assemblée protestante et où se trouve l'évêque protestant de Londres qui, tout en voulant excuser la Réforme, reconnaît néanmoins la vérité des infamies dont voici une petite exquisite. Il y avait trois mois d'emprisonnement pour la première infraction à la loi liturgique qui défendait d'avoir d'autre livre de prière que celui autorisé par l'Etat, six mois pour la seconde et la vie pour la troisième. Il était défendu à qui que ce soit de reconnaître en maris ecclésiastiques, dans le royaume, une autorité différente de celle du Roi ou de la Reine et de refuser d'admettre leur suprématie; et tout contrevenant était passible, pour la 1^{re} offense, de la confiscation de ses biens jusqu'au montant d'une certaine somme déterminée et d'un an de prison, si les biens n'étaient pas suffisants pour remplir la somme; pour la seconde offense il perdait tous ses biens, toute protection légale lui était refusée et la durée de son emprisonnement était laissée à la discrétion de la couronne; la troisième offense le rendait comme coupable de haute trahison et sujet à la même peine. Il y avait différentes peines portées contre ceux qui manquaient d'assister aux églises paroissiales. Ceux qui étaient convaincus de reconnaître la suprématie spirituelle du pape encouraient les peines du *prémunire*. Ce *prémunire* ne renfermait que la petite punition de perdre tous ses biens, d'être emprisonné pour la vie et de perdre tout droit à la protection des lois. Les peines du *prémunire* étaient portées contre ceux qui refusaient de prêter certains sermens et la récidive était regardée comme un crime de haute trahison. Il y en avait plusieurs autres dont le premier refus même rendait coupable de haute trahison. Les mêmes peines étaient encore portées contre ceux qui se réconciliaient avec le siège de Rome, contre les jésuites qui demeuraient un certain nombre de jours dans le royaume, contre ceux qui envoyaient leurs enfans dans les institutions catholiques en pays étranger, contre ceux qui, après avertissement, refusaient d'assister à l'église paroissiale à moins qu'ils ne s'exilassent du royaume. Les prêtres étaient passibles d'amendes considérables chaque fois qu'ils disaient la messe. Aucun catholique ne pouvait exercer une fonction lucrative dans l'empire, ni avoir

un cheval valant plus de £5, approcher à plus de cinq milles de la capitale, etc. On comprend à peine après cela, comment la religion catholique a pu se maintenir dans l'état. On dira peut-être que ces lois ne sont plus mises à exécution depuis longtemps et que dans la discussion dont il s'agit ici, le lord chancelier les a qualifiées de lois dégradantes, barbares et dignes des siècles d'ignorance. Nous en convenons; plusieurs mêmes ont excité le sourire de la pitié et du mépris. Mais il n'en est pas moins vrai que ces lois iniques, intolérantes et arbitraires ont existé, qu'elles aient l'ouvrage de la réforme et que l'évêque protestant de Londres a paru mécontent de les voir abolir. Il faut convenir, à l'honneur de la chambre des lords, que ses membres ont été unanimes à rescinder ces actes barbares et que l'évêque de Londres s'est trouvé seul de son parti. Ce fait seul pourrait suffire pour donner une idée de l'état du catholicisme en Angleterre; mais ce n'est pas tout ce qu'il y a de consolant. On vient de voir encore que les églises catholiques s'y multiplient avec une rapidité incroyable, et nous pouvons ajouter, sans craindre de nous tromper, que le temps n'est pas éloigné où cette multiplication doit augmenter bien davantage. Les nouvelles qui nous arrivent, sur l'université d'Oxford, ne nous laissent aucun doute sur ce sujet. C'est à peine, dit-on, si on y discute encore la véracité des dogmes catholiques. On les y regarde à peu près comme reconnus. La question en est presque réduite à savoir, si l'on peut avoir la véritable foi, sans être en connexion avec l'Eglise de Rome. C'est du moins les renseignemens qui nous sont parvenus et que nous croyons tenir de source certaine. Il paraît même que la répugnance qu'on y a encore pour le pape, n'est pas bien grande, puisque l'office qu'on y récite, est l'office romain et que le bréviaire qu'on présente à un voyageur canadien, qui visitait cette université et qui demandait à voir les livres d'office, se trouva être un bréviaire romain, de l'édition de Ruzand. On lui dit que c'était le bréviaire actuellement en usage dans cette maison. S'il en est ainsi, il n'y a plus de doute qu'on finira bientôt par reconnaître toute la vérité. *Fiat.*

Le vice-roi d'Egypte vient, dit-on, tout-à-coup d'abandonner Alexandrie après avoir déclaré en partant qu'il renonçait pour toujours à l'Egypte et aux affaires publiques. On croit qu'il a l'intention de se retirer à la Mecque. Ibrahim-Pacha es Alexandrie. Tout y est tranquille. On ne connaît pas les raisons qui peuvent l'avoir fait rendre cette détermination. Méhemet-Ali est âgé de 75 ans.

Une lettre de Florence, du 30 juillet, annonce que Joseph Bonaparte l'ex-roi d'Espagne, est mort le 28 du même mois, après une longue maladie.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Le sacre de Mgr. des Essarts, évêque de Blois, a eu lieu à la cathédrale de St. Louis en présence d'un immense concours de fidèles. Un grand nombre des habitans de cette cité et des propriétaires du département se pressaient dans le sanctuaire, où quatre cents prêtres étaient réunis. Le prélat consécrateur était Mgr. l'évêque de Belli, ancien supérieur du séminaire de Mgr. des Essarts, assisté de Mgr. Bouvier, évêque du Mans, et de Mgr. Fayet, évêque d'Orléans. Mgr. Morlot, archevêque de Tours, et Mgr. Déperny, évêque nommé de Gap, étaient venus se joindre à leurs vénérables collègues, et prêter un éclat de plus à cette solennité.

ANGLETERRE.

—On écrit de Londres.
« La dissolution introduite dans la société religieuse par le schisme et par les hérésies; la moderne confusion des langues sortie des impuissans efforts que font les sectes irréligieuses pour substituer à l'unité divine de l'Eglise une unité factice d'indifférence; l'horreur du vide créée par l'extinction de la vie religieuse dans toutes ces sectes; toutes ces calamités reconnues par les hommes les aiguisent de nos jours, et les poussent à rechercher les principes d'une sorte d'alliance matrimoniale, de laquelle puisse résulter la formation d'une famille. Nos puseyistes devaient naturellement jeter les yeux sur notre Eglise épiscopale, chez laquelle ils devaient présupposer quelque principe d'affection spéciale, puisqu'ils n'avaient pas encore cessé de lui appartenir. Mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils s'adressaient à une fiancée pétrifiée, et qui d'ailleurs avait déjà disposé de sa main en faveur de l'état. Ils l'abandonnèrent donc à son infructueuse alliance, et dans son dépit, l'Eglise anglicane se tourna vers le protestantisme, dit évangélique, de la Prusse. Mais elle prétendait s'arroger les droits de l'époux, en exigeant pleine soumission de sa prétendue compagne. L'illusion ne pouvant durer, elle produisit un divorce, avant même que l'union ne fut conclue. A ce moment, l'Eglise gréco-russe se met sur les rangs; et se dit orthodoxe et pieuse par excellence, immuable d'ailleurs comme les volontés de son maître, et là se trouvant en effet un principe de sympathie. Une sorte d'alliance, sans fusion des doctrines, parut un instant possible, mais on ne pouvait méconnaître que, servantes l'une et l'autre du pouvoir politique, la

fécondité leur serait refusée. A qui donc le puséysote pourrait-il adresser ses vœux ? L'Eglise anglicane est une institution politique, un avorton du catholicisme, dont la constitution est opposée à la volonté divine. Le *rusanisme* est un *césaro-papisme* qui n'existe que sous le bon plaisir du Czar ; le protestantisme allemand a jeté bas plus ou moins intégralement le joug de la foi chrétienne. Peut-on, dans ces circonstances, s'étonner de l'impulsion que l'Angleterre reçoit du parti puséyste, pour la faire rentrer au sein de l'Eglise catholique, et si, en fait de conversions, une seule année produit une moisson plus abondante que n'en produisaient auparavant des dizaines d'années ?

—Le dimanche 7 juillet, Mgr. Wiseman administra le sacrement de confirmation dans l'église de Kidderminster à trente personnes, dont huit étaient nouvellement converties, et parmi elles se trouvait la fille d'un ministre anglican. Une autre conversion qui a eu du retentissement, est celle du vénéré M. Legh à Herefordshire.

ESPAGNE.

—Mgr. Velez, ancien général de l'ordre des Capucins, archevêque de Saint-Jacques de Compostelle, est arrivé le 26 juin dans cette ville, après une absence de neuf ans passés en exil aux îles Baléares. Les autorités civiles et militaires, la municipalité, la députation provinciale, le chapitre métropolitain et le clergé, s'étaient portés à la rencontre du vénérable prélat à une demi-lieue en avant de la ville. Presque toute la population de Sando et des villages environnants encombra la route et les rues que devait traverser l'archevêque pour arriver à la cathédrale. Tout le monde s'agenouillait sur son passage pour recevoir sa bénédiction. C'est ainsi, et suivi par environ 20,000 personnes, qu'il est arrivé à la cathédrale, où l'on a chanté un *Te Deum* pour rendre grâces au Tout-Puissant de son heureux retour. Pendant le jour, des musiciens et des groupes de danseurs ont parcouru les rues ; le soir, il y a eu illumination et feu d'artifice. La municipalité a donné à cette occasion un banquet, où se trouvaient réunis plus de 250 personnes, sans distinction d'opinions.

—La crise ministérielle paraît recommencer en Espagne. Malgré la dérogation de plusieurs feuilles ministérielles, on comprend que le retour des deux ministres Mon et Mayans à Barcelone doit avoir de graves motifs. On répand le bruit que M. de Viluma rentre au ministère, et même est chargé de former un nouveau cabinet. Cette nouvelle toutefois a besoin de confirmation. La tactique du parti progressiste, pour alarmer les esprits, est d'annoncer et de crier bien haut qu'on va suspendre la vente des biens ecclésiastiques et rendre aux religieux leurs propriétés confisquées. Par là toute la tourbe révolutionnaire, gorgée de biens d'Eglise, est mise en alerte. Il est certain que M. de Viluma, en restant au ministère, exigeait la suspension des ventes. On peut même croire que cette exigence de sa part n'est pas le moindre motif qui l'ait fait sortir des affaires.

L'inquiétude, à Madrid, est au comble. Une feuille dévouée au gouvernement, *El Castellano*, jette des cris d'alarme. La cour entrevoit peut-être la nécessité de se créer des auxiliaires, et, de là, le revirement annoncé, qui jetterait les choses aux mains de M. de Viluma et de son parti. Nos lecteurs connaissent assez ce parti : c'est celui des monarchiques purs, voulant une réconciliation avec le Saint-Siège et avec la portion des hommes sensés restés fidèles à D. Carlos. Le mariage de la Reine avec le fils de D. Carlos serait le nœud d'alliance entre les deux moitiés du grand parti monarchique. Ce mariage serait d'ailleurs proposé aux Cortès, et n'aurait lieu que de leur assentiment. Mais les Cortès seraient rassemblées d'après un mode nouveau, ou, pour mieux dire, selon des traditions renouvelées, plus en harmonie avec le véritable état social de l'Espagne.

Du reste le cabinet Narvaez, occupé en ce moment de préparer les élections, vient de faire une notable avance au clergé et aux carlistes, en accordant le droit de concourir pour les cures vacantes aux prêtres ordonnés à l'étranger pendant la désolation de l'Eglise d'Espagne, et même, avec quelques précautions aux prêtres ordonnés pendant la guerre civile, dans les provinces soulevées en faveur de don Carlos, et par des évêques qui reconnaissent l'autorité de ce prince. Cette dernière mesure est de la plus haute signification. Nous osons signaler cet acte comme l'un des plus extraordinaires du gouvernement d'Isabelle.

Le décret qui contient ces dispositions si honorables pour le ministère est en date du 19 juillet. Il est signé du nom de M. Mayans, bien connu des catholiques d'Espagne. Le préambule est fort long et intéressant à divers titres. La position du gouvernement, telle que nous essayons de la faire comprendre, s'y dessine à chaque paragraphe.

L'affaire du vicariat ecclésiastique de Tolède n'est point encore résolue. Le clergé de Madrid a fait une déclaration imposable pour solliciter la rénovation d'une autorité suspecte. Les ultra-progressistes, comme on devait s'y attendre, prennent fait et cause pour le maintien du *status quo*, qui est proprement l'état d'anarchie, et qui d'ailleurs est le fruit de la domination révolutionnaire et anti-catholique.

POLOGNE.

—Le *Journal National*, qui se publie en polonais à Paris, contenait, dans son numéro du 29 juin dernier, la nouvelle suivante, qui mérite bien d'être reproduite :

« On sait que les évêques de l'Eglise schismatique-slave, dans les provinces qui appartenaient à la Pologne, réunis en synode à Zamose en 1720, se réconcilièrent avec la foi romaine en modifiant quelques parties de la messe et de la liturgie. Maître aujourd'hui de quelques unes de ces provin-

ces, le gouvernement russe a amené par ses intrigues le haut clergé de ce pays à revenir aux anciennes cérémonies. C'est ce qui a occasionné plus tard, en 1839, l'apostasie désolante de trois millions de fidèles égarés par les menées et l'exemple de leurs pasteurs. Le diocèse de Chelm, seul, éts resté fidèle et soumis à l'évêque de Rome. Situé sur les frontières de Pologne, et depuis peu soumis à la domination russe, il s'était préservé des influences schismatiques. Cependant, à force d'exigences, et probablement aussi à force de menaces, le Czar est venu à bout d'amener l'évêque de Chelm, en 1841, à enjonder au clergé de son diocèse le retour aux cérémonies usitées avant le synode de Zamose, sans préjudice, tout fois, de l'obédience au pontificat romain. Le prélat, dans cette circonstance, agit fort honnêtement, et percha seulement par excès de confiance. Mais le Saint-Siège, pénétrant les desseins du gouvernement, censura la conduite de l'imprudent évêque. Nous recevons la nouvelle que ce courageux pasteur, pressé par les reproches de sa conscience, a fait l'aveu public de sa faute dans une lettre du 1er mars dernier, adressée à son clergé. La franchise toute polonaise avec laquelle il reconnaît sa faute et témoigne humblement son repentir s'élève dans cette lettre digne d'être livrée à la publicité chrétienne.

« Lettre pastorale de l'évêque de Chelm au clergé de son diocèse.

« FÉLICIEN SZUMBORSKI, par la miséricorde divine, etc., etc.

« Entre toutes les souffrances qui accablent notre âme et ne nous permettent pas de respirer librement au milieu des travaux attachés à l'administration du diocèse dont le Seigneur nous a confié la conduite, ce qui tourmente plus notre conscience, c'est la lettre que nous vous avons écrite le 12 août 1841, concernant quelques changements dans la sainte messe. A peine avez-vous reçu cette lettre, N. T. C. F., que de tous côtés nous sont parvenues des plaintes amères. On a vu dans ce changement un premier signal pour rompre avec l'Eglise romaine et vous arracher à l'unité sainte... Nous avons appris que beaucoup de seigneurs et de propriétaires, déplorant cette mesure, ont cessé de fréquenter les offices. Nos frères en Jésus-Christ du rit latin ne nous ont plus regardé qu'avec mépris... Nous-même, lorsque nous avons visité quelques décurats, nous avons pu voir de nos yeux les tristes conséquences d'une mesure inconsidérée dont nous n'avons pas prévu les résultats. Alors une douleur profonde a saisi notre âme, et nous avons résolu tout de suite d'abroger nos ordonnances. Mais, nous fluttant encore qu'on finirait par s'habituer à des modifications que nous regardions comme tout à fait innocentes, nous avons différé l'accomplissement de nos résolutions salutaires. Aujourd'hui, hélas ! nous voyons combien nous avons été trompé, et nous tremblons à la pensée des jugements de Dieu. Eh quoi ! nous avons osé mépriser les règles tracées par nos pieux prédécesseurs. Les décisions du synode de Zamose, réuni en 1720 sous la présidence du nonce apostolique, ces décisions, conservées par l'approbation du Saint-Père Benoît XIII, que nos prédécesseurs avaient juré de conserver et de maintenir intactes, nous les avons comptées pour rien, nous les avons anéanties !...

Au Saint-Siège seul il appartient de changer ou corriger les cérémonies de l'Eglise. Nous avons donc abusé de notre autorité ! Nous nous sommes égarés, nous le confessons ; nous vous avons scandalisés, N. T. C. F., et maintenant nous tremblons au souvenir de ces paroles menaçantes de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Malheur à celui par qui le scandale arrive ! »

« Nous vous en supplions, N. T. C. F., pardonnez-nous notre faute. Nous la reconnaissons ; nous l'avouons, et nous abrogeons ces ordonnances irréflechies du 12 août 1841. Revenez à ces antiques et habituelles cérémonies de la sainte messe qu'un long usage a sanctionnées. Conformez-vous au livre intitulé : *Ordres des offices de Dieu*, que Ferdinand, notre prédécesseur de sainte mémoire, a rédigé selon les livres de messe publiés après le synode de Zamose... Suivez toutes les coutumes de nos pères : telle est notre volonté, et de cette manière nous nous reconcilierons avec Dieu, avec nos frères du rit latin, avec tous ceux que nous avons offensés et scandalisés... Nous prouverons ainsi au monde entier que nous ne sommes pas renégats, comme on nous a jugé ; nous rendons la paix à notre conscience... et nous évitons une grande responsabilité devant Dieu... »

« Cette lettre se termine par le conseil d'obéir au gouvernement en ce qui concerne l'ordre temporel, suivant les paroles de Notre-Seigneur : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. »

ÉTATS-ARDRES.

Huit missionnaires de l'ordre des Capucins, sous la conduite de leur supérieur, le P. Jean-Baptiste de Cosette, sont partis du port de Gènes, le 21 juin dernier, pour se rendre au Brésil, dans les missions destinées aux sauvages qui peuplent encore plusieurs contrées de ce vaste empire. Dans l'espace de moins d'un an, 18 de ces zélés missionnaires sont allés porter les lumières de la foi et les bienfaits de la civilisation chrétienne à ces malheureuses peuplades. Ils seront bientôt rejoints par quelques autres de leurs frères qui sont encore dans leur maison de Rome, à laquelle le P. Louis de Bagnaja, vicaire-général de l'ordre et prédicateur apostolique, porte le plus vif intérêt. Cette maison a été fondée par le célèbre P. Eugène de Rumilly, mort en 1841.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Nouveau Minis'tère.—Enfin toutes les conjectures vont s'arrêter sur la formation d'un nouveau cabinet auquel les messieurs suivants viennent d'être appelés, et assermentés avant-hier.

D. B. Viger, écrivain. Président du Conseil.

James Smith, écrivain. Proc. Gl., B.-C.

D. B. Papineau, écrivain. Com. des Terres de la Couronne.

D. Daly, écrivain. Secrétaire Provincial.

Wm. Draper, écrivain. Proc. Gl., H. C.

Wm. Morris, écrivain. Receveur Général.

Nous croyons pouvoir dire que quelques autres noms libéraux ne tarderont pas à figurer à côté de ceux-ci et à compléter le nouvel arrangement ministériel.

M. Draper est le même qui a déjà fait partie du cabinet sous lord Sydenham, le même qui fut alors accepté par le parti libéral et qui proposa et fit adopter les Résolutions de Sept. 1841 sur lesquelles reposa la concession du gouvernement responsable en faveur du Canada.

M. Smith est un avocat dont personne n'a jamais constaté le talent ni la libéralité. Il fut toujours un des amis politiques de M. Lafontaine, et figura à toutes nos assemblées publiques ces années dernières dans le parti libéral du temps de Sir Charles Bagot dont il approuva et défendit publiquement l'administration.

M. Morris est un homme plein d'intégrité, universellement respecté dans le Haut-Canada comme homme public et privé.

MM. Viger, Papineau et Daly valent bien sans doute MM. Hincks, Sullivan et Aylwin.

ANGLETERRE.

—On peut se faire une idée de l'immense dépense qu'entraîne l'approvisionnement de la marine anglaise, par le détail des vivres chargés à bord de l'Albion, de 90 canons, à son départ pour Gibraltar : 3,385 gallons de rum, 1,008 livres de thé, 8,008 livres de sucre, 4,998 livres de chocolat, 1,000 livres de pois, 4800 livres de porc, 2,290 livres de bœuf, 10,000 livres de farine, 900 sacs de pain et 89 gallons de vinaigre. L'approvisionnement en animaux vivans, volailles et autres provisions fraîches, est dans la même proportion.

—On s'occupe à Londres d'un essai de machine destructive dont les lignes suivantes donneront quelque idée.

"L'essai de la bombe invisible du capitaine Warner a eu lieu à Brighton, comme on l'avait annoncé. Le vaisseau qui devait servir à l'expérience s'est enflammé tout à coup et a sombré sans que l'on sache quel moyen a été employé par le capitaine Warner. On pense généralement que le capitaine s'est servi d'une batterie voltaïque ; mais ce n'est là qu'une supposition.

On dit que deux officiers ont été délégués par le gouvernement pour s'entendre avec deux officiers de marine, amis du capitaine Warner, sur les moyens de bien constater le mérite de la nouvelle invention. On a demandé pour un essai 2,000 liv. st. Le gouvernement n'ayant offert que 500 liv. st., l'offre a été refusée. Le capt. Warner et ses amis ont fait la dépense de l'expérience du samedi."

IRLANDE.

Dublin, 23 juillet.—Aujourd'hui l'association pour le rappel a tenu sa séance dans *Conciliation-Hall*.

M. Daniel O'Connell jeune a annoncé à l'assemblée que son père et ses collègues se portaient bien. Il a ajouté que son père était charmé de savoir que la tranquillité n'avait pas été un instant troublée, et que le nombre des accusés traduits devant les assises avait diminué.

L'opinion de M. O'Connell est que jamais le peuple irlandais n'a eu plus de chances d'obtenir le rappel de l'Union. Il lui suffira pour cela de rester paisible et de persévérer dans sa résolution. En conséquence, il ne faudra pas convoquer de meetings-monstres, mais on pourra préparer des pétitions pour le Parlement, percevoir la rente du rappel, convoquer des meetings de paroisse ou de comité. Les repealers devront avoir soin de se faire inscrire sur le registre des électeurs.

La rente du rappel s'est élevée pendant la semaine à 1,557 liv. st.

FRANCE.

—On lit dans le *Constitutionnel* :

"On a vu à Paris quelques copies de la déclaration transmise aux puissances étrangères par M. le duc de Bordeaux en leur notifiant la mort de M. le duc d'Angoulême.

"Le jeune prince déclare, qu'appelé par la mort de son oncle à recueillir les droits de la branche aînée des Bourbons au trône de France, il croit devoir protester contre ce qui s'est fait en 1830 de contraire à l'ordre de succession au trône, tel qu'il était réglé par la constitution du pays et les droits antiques de la monarchie. Cependant, son intention n'est pas de faire valoir aujourd'hui ces droits, et, pour le moment, il se borne à faire connaître sa situation nouvelle, et à annoncer que, dans ses relations avec les divers gouvernemens, il prendra le titre de comte de Chambord."

Résumé des travaux des deux Chambres depuis l'ouverture de la Session.—La session touche à son terme, nous croyons le moment venu de résumer les travaux des deux Chambres depuis l'ouverture de la session :

1.° Projets de loi présentés à la Chambre des Députés dans le cours de cette session et adoptés par les deux Chambres.

Projet de loi relatif au règlement définitif du budget de 1841.

Projet de loi sur les brevets d'invention.

Projet de loi sur la police de la chasse. (Ce projet de loi a été discuté deux fois par la Chambre des Députés et deux fois par la Chambre des Pairs, par suite d'amendemens successifs introduits au projet par les deux Chambres.)

Projet de loi sur les patentes. (Ce projet avait été discuté dans le cours de la dernière session par la Chambre des Pairs. Il a été discuté cette année par la Chambre des Députés et par la Chambre des Pairs, qui l'a adopté purement et simplement.)

Projet de loi sur le recrutement de l'armée. (Ce projet n'a été définitivement voté qu'après avoir subi, durant deux sessions, cinq ou six modifications successives à la Chambre des Pairs et à la Chambre des Députés. Une des dispositions du projet les plus importantes aux yeux de M. le maréchal Soult, était celle qui portait à huit années la durée du service militaire, elle a été rejetée par la Chambre des Députés.)

Projet de loi tendant à accorder une pension à la fille du maréchal d'Erlon, et à ouvrir un crédit pour les funérailles du maréchal d'Erlon.

Projet de loi sur l'emprunt grec.

Projet de loi sur la police des chemins de fer.

Projet de loi relatif au chemin de fer de Montpellier à Nîmes.

Projet de loi relatif aux chemins de fer de Toulouse à Nantes, et de Paris à Strasbourg.

Projet de loi relatif au chemin de fer d'Orléans à Bordeaux. (C'est à propos de ce projet que, à 15 ou 20 jours d'intervalle, la Chambre des Députés a tour à tour adopté et rejeté l'amendement Crémieux.)

Projet de loi relatif aux chemins de fer sur l'Ouest et sur le Centre, c'est à dire sur Limoges et sur Clermont. (Ce dernier projet a été adopté par la Chambre des Députés seulement.—Nous le comprenons toutefois au nombre des projets votés par les deux chambres. La Chambre des Pairs l'adoptera, selon toute vraisemblance, d'ici à la fin de la semaine, sans modification.)

Projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon.

Projet de loi tendant à ouvrir un crédit pour complètement des dépenses secrètes en 1841.

Projet de loi pour la régularisation des abords du Panthéon et du Palais de la Chambre des Pairs. (M. le comte Beugnot, qui était rapporteur de ce projet à la Chambre des Pairs, a noblement émis le vœu que le Panthéon fût rendu au culte catholique.)

Projet de loi relatif à l'appel de 80,000 hommes.

Projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit pour l'inscription des pensions militaires en 1841.

Projet de loi portant demande d'un crédit pour la célébration des fêtes de juillet.

Projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1843 et 1844.

Projet de loi relatif à des crédits concernant nos établissemens dans l'Océanie.

Projet de loi relatif à un crédit supplémentaire pour missions extraordinaires.

Projet de loi concernant des dépenses extraordinaires faites en Algérie.

Projet de loi relatif à l'amélioration des ports.

Projet de loi relatif aux fortifications de la ville du Havre.

Projet de loi sur les théâtres.

Projet de loi portant demande de crédits pour les routes royales, des chemins de fer et de canaux.

Projet de loi sur la transformation d'armes à silex en armes à percussion.

Projet de loi relatif aux étrangers réfugiés en France.

Projet de loi portant cession d'immeubles à la commune de Biersch (Bas-Rhin) et à la ville de Paris.

Projet de loi concernant la construction de 3 paquebots à vapeur destinés au service du transport des dépêches entre Calais et Douvres.

Proposition de MM. Berville et Vivien relatives aux veuves et enfans des auteurs dramatiques.

Enfin le budget des dépenses et le budget des recettes.

2.° Projets de loi adoptés par la Chambre des Députés seulement.

Projet de loi pour les prisons. (Ce projet est le seul, à part deux ou trois petits projets sans importance, qui ait été adopté par la Chambre des Députés seulement dans le cours de la session.)

3.° Projets de loi adoptés par la Chambre des Pairs seulement.

Projet de loi sur l'instruction secondaire. (Ce projet est aussi à peu près le seul projet important adopté par la Chambre des Pairs dans le cours de la session.)

4.° Projets de loi et propositions non encore votés.

Projet de loi sur le Conseil d'Etat. (La Chambre, qui n'aime pas à s'occuper, dans la même session, de deux projets de loi importans, a trouvé que la loi des prisons suffisait pour remplir toute la session ; elle a laissé dès lors le projet dont nous parlons tout à fait à l'écart, bien qu'il ait été voté par la Chambre des Pairs à l'avant-dernière session.)

Proposition de MM. Mauguin, Lassalle et Tesnières, sur les boissons.

Projet de loi sur les télégraphes.

Projet de loi relatif au paiement d'une indemnité due au séminaire de St-Sulpice.

Projet de loi sur les pensions de retraite des magistrats, fonctionnaires et employés de l'ordre civil. (Ce projet, malgré son éminente utilité, paraît destiné à être renvoyé de session en session.)

Projet de loi portant création de pensions en faveur des anciens ministres des deux Chambres, auxquels le roi confèrera le titre de ministres d'Etat.

(Ce projet n'a pas été discuté, à cause de la crainte qu'avait le cabinet de perdre ses portefeuilles dans la question.)

Proposition de M. de Bricqueville, tendant à réunir les cendres du général Bertrand à celles de l'empereur.

Proposition de M. d'Angeville sur les irrigations.

Projet de loi sur les douanes.

Projet de loi relatif à la contrefaçon en France des ouvrages publiés en Sardaigne.

Proposition de MM. Lacrosse, Leyraud et Gustave de Beaumont, pour assurer la liberté des votes dans les élections.

Proposition de M. de Saint-Priest, relative à l'embrigadement des gardes-champêtres.

Proposition de M. Chapuys de Montlaville, relative à l'abolition du timbre sur les feuilles périodiques.

Proposition sur les conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques.

Proposition relative au domicile politique.

5°. Propositions qui n'ont pas été prises en considération.

Proposition de M. de Rémusat, relative aux députés fonctionnaires publics.

Propositions de MM. Combarel de Leyval et Monier de la Sizeranne, relatives au règlement de la Chambre.

Proposition de M. Garnier-Pagès, relative à la conversion des rentes.

Nous ne parlons pas de plusieurs projets d'intérêt local qui ont été adoptés par les deux Chambres.

De ce court exposé il résulte que la Chambre a passé une partie de sa session à discuter inutilement sur des questions de Cabinet. Si nous avons bonne mémoire, indépendamment des questions politiques qui ont été incidemment discutées d'un bout à l'autre de la session, la question de Cabinet a été posée sept ou huit fois, au sujet : 1°. de l'adresse ; 2°. des fonds secrets ; 3°. des crédits supplémentaires de 1842-1843 ; 4°. des crédits pour l'Océanie ; enfin, cette question a été posée deux fois dans des interpellations relatives aux affaires extérieures. Les lois qui ont été votées sont, à part quatre ou cinq, sans importance. Les projets de quelque valeur ont été presque tous ajournés. A vrai dire, la Chambre des Pairs n'a adopté qu'un projet de loi : le projet sur l'instruction secondaire. La session de la Chambre des Députés n'a été signalée que par le vote du projet de loi sur les prisons, et de trois ou quatre projets sur les chemins de fer. Nous pouvons mentionner ici, pour être exacts, que la Chambre a défilé et relâché de fond en comble les projets de M. Dumon. Si nous voulions faire autre chose qu'une analyse, nous établirions que, sur les chemins de fer, la Chambre a constamment marché à l'aventure. Il est fâcheux que tous les projets importants, après les deux que nous avons cités, soient sans cesse ajournés. Si cet ajournement n'était que d'une session, le mal serait moindre ; mais nous craignons que ces projets figurent, comme par le passé, longtemps encore à l'ordre du jour.

Le ministère avait eu l'année dernière des échecs assez rudes. Les projets de loi sur les monnaies, sur le chemin de fer de La Teste, sur nos établissements de l'Inde, etc., etc. Cette année, il s'est prudemment abstenu de présenter un seul projet de loi qui pût compromettre son existence. Cependant chaque ministre a subi pour son propre compte des échecs assez graves.

M. le maréchal Soult a été battu à propos de sa loi sur le recrutement.

M. le ministre de l'intérieur a vu son projet de loi sur les prisons changé dans plusieurs de ses parties essentielles.

M. le ministre des travaux publics a subi tous les caprices de la Chambre pour les chemins de fer.

La plupart des crédits demandés par M. le ministre de la marine ont été ou modifiés ou refusés.

M. le ministre des affaires étrangères s'est vu obligé, plus d'une fois, de suivre la volonté de ses bons amis les conservateurs.

Chacun sait comment M. de Villermain s'est tiré de la discussion sur l'enseignement secondaire ; il sera curieux de la voir à la Chambre des Députés.

Somme toute, la session aura duré sept mois ; le Ministère aura vécu avec ses votes de confiance, et le budget a été voté en huit jours. Qu'importe le reste !

— La poste aux lettres a reçu l'année dernière, dans ses boîtes, 114,200,000 lettres, sur lesquelles 3,200,000 sont restées aux rebuts : resté 111,000,000 qui ont été remises aux destinataires. Ces 111,000,000 de lettres ont produit 41,569,200 fr. La poste a de plus distribué 60,000,000 d'imprimés qui ont produit 2,400,000 fr. Total du produit brut : 44,969,200 fr.

— Nous avons parlé des cruels déboires éprouvés par le malheureux Sieurac, du département du Tarn, dont l'horloge merveilleuse, exposée sur le boulevard Bonne-Nouvelle, a été saisie en garantie de paiement de quatre mille francs de loyer. M. Sieurac a obtenu de la Société d'encouragement un rapport des plus favorables pour son invention. Il importe que la générosité française vienne au secours de l'intelligent cultivateur qui a consacré son patrimoine à son chef-d'œuvre. Nous apprenons avec plaisir qu'une souscription est ouverte à son profit. Nous ne doutons pas que cette souscription ne eouvre bien au-delà la somme exorbitante réclamée à M. Sieurac.

Le *Correspondant*. Le passé du *Correspondant* répond de son avenir. La position qu'il a su prendre dans le monde religieux et politique ; la mo-

dération de sa polémique ; les encouragements que lui a donnés tout récemment le vénérable prélat placé à la tête du diocèse de Paris, répondent suffisamment des garanties offertes par les collaborateurs de ce recueil. Pour mériter encore plus les sympathies qui leur ont été manifestées, ils ont pris l'engagement de faire paraître le *Correspondant* deux fois par mois, à partir du 10 juillet. Il contiendra autant de matériaux que la *Revue des Deux Mondes*, et les principes de ses rédacteurs leur permettront d'y mettre la même variété avec plus de fermeté dans leurs doctrines. Des mesures ont été prises pour établir des correspondances dans tous les pays du globe où s'agitent des questions intéressantes pour la foi, la science et les lettres. Cette correspondance acquerra une importance toujours plus grande dans la situation actuelle de l'Europe, les noms de MM. Beugnot, de Carné, de Champagny, de Fentette, Th. Foisset, Gaboud, Lenormant, Lamache, de Montalembert, Maret, Ozanam, etc., qui figurent parmi les écrivains de cette revue, indiquent suffisamment le but qu'elle se propose d'atteindre.

Articles du numéro du 10 juin.—*Des associations religieuses* (2e article) par M. Ch. Lenormant.—*Letres inédites de Voltaire*.—*De l'établissement du Christianisme en Allemagne* (suite et fin), par M. A. F. Ozanam.—*Exposition de l'industrie française*, par Pierre Clément.—*Vie de Rancé*, de M. de Châteaubriand, par E. Vare.—Revue politique.—Revue scientifique.—Bulletin littéraire.

Articles du numéro du 10 juillet.—*Libanius et les Sophistes*, par M. le comte Beugnot.—*Sur la Réfutation de M. de Montalembert par M. Dupin aîné*, par M. Th. Foisset.—*Les César.*, de M. F. de Champagny, par Eugène de la Gornierie.—*Le Speranze d'Italia* (les Espérances de l'Italie), de M. le comte Balbo, par M. A. Binaut.—*Etudes hébraïques*, par M. L. Dubouix.—*La chasse à Ceylan*, par M. A. A.....—Revue politique.—Bulletin littéraire.

Le numéro du 25 juillet contiendra, entre autres, un article de M. le comte de Montalembert, sur la philosophie de saint Anselme ; une lettre à M. Thiers, à l'occasion de son rapport sur la loi relative à l'instruction secondaire, par M. l'abbé Pouillet ; le troisième article de M. Lenormant sur les associations religieuses, etc.

Le *Correspondant* paraît maintenant deux fois par mois, le 10 et le 25, à partir du 10 juillet 1844, par une livraison de 9 feuilles grand in 8°, et formera tous les trois mois un volume d'environ mille pages.

Prix d'abonnement,

	Paris.	Départemens.	Etranger.
Un an.	48 fr.	54 fr.	60 fr.
Six mois.	25 fr.	28 50	32 fr.
Trois mois.	13 fr.	15 fr.	17 fr.

N. B.—Les nouveaux souscripteurs qui, en s'abonnant pour l'année 1844 demanderont la collection de 1843, ne la paieront que 25 francs prise au bureau.

On souscrit, à Paris, à la librairie de Waille, rue Cassette, 6 ; à Lyon, à la librairie chrétienne d'Allard et Cie ; dans les départemens, chez les directeurs des postes et des messageries, les principaux libraires, etc.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Correspondant* doit être adressé franco à M. Audley, secrétaire du comité de rédaction.

Tout ce qui concerne l'administration du *Correspondant* doit être adressé franco à M. Waille, gérant, rue Cassette, 6.

ESPAGNE.

—On mande de Cadix, le 15 juillet :

« Ce matin des salves d'artillerie ont salué l'entrée dans notre port de l'escadre française aux ordres du prince de Joinville. Le prince est bientôt descendu à terre, et s'est rendu en calèche jusqu'à son hôtel. »

Une seconde lettre de la même ville, en date du 16, annonce que les Français s'occupent d'établir des hôpitaux, des magasins, etc. Ils doivent, assure-t-on, fortifier l'île de los Caracoles, qui est à peu de distance de Melilla et du Cap de Jara, et est située sur la côte d'Afrique.

L'escadre hollandaise, ainsi qu'une frégate sarde, sont à l'ancre à Algésiras. Il y a en outre dans cette baie huit navires espagnols, ainsi que deux frégates daniennes de 50 canons, qui sont parties de l'expédition dirigée contre le Maroc.

PRUSSE.

—Le nouveau cartel d'extradition conclu entre la Prusse et la Russie vient d'être publié, et déjà l'opinion publique en a fait justice. Ce qu'on lui reproche avec le plus d'amertume, c'est de livrer les sujets prussiens à l'effroyable rigueur du code russe, qui condamne indistinctement indigènes et étrangers à la déportation perpétuelle en Sibérie pour simple délit de contrebande. La crainte d'un pareil châtement finira peut-être par mettre les armes aux mains de contrebandiers, et, dans ce cas, la population des deux frontières se transformera en une bande de brigands.

Des arrestations extraordinaires viennent de s'opérer à Posen. La plus remarquable est celle du directeur de la police de cette ville, renvoyé devant la cour criminelle sans que rien n'ait jusqu'ici transpiré de ce dont il est accusé. L'on est assez disposé à croire qu'il se trouvera dans cette affaire quelque élément russe ; car l'on se souvient du coup de fusil tiré, l'année dernière, sur une des voitures de la suite de l'empereur, sans qu'il ait été possible de remonter à la source de cet attentat, que l'on a cru, en Russie, avoir eu l'empereur lui-même pour objet. Quoiqu'il en soit, cette arrestation, qui a un caractère mystérieusement politique, préoccupe beaucoup les esprits, et il est bien à désirer que ses motifs puissent être bientôt connus.

SYRIE.

Les nouvelles de Constantinople et d'Égypte n'ont d'intéressant que ce qui suit sur la Syrie.

Arrivée de la flotte turque en Syrie.—Troubles à Jafra et à Tripoli.

—On écrit de Beyrouth, le 4 juillet :

La flotte ottomane, composée de 6 vaisseaux, 2 frégates et 1 bateau à vapeur, a mouillé dans notre rade le 22 juin. Le Capitain-Pacha, qui la commande, est descendu immédiatement à terre et a pris logement dans le palais du Gouvernement. On assure que le grand amiral est muni des instructions nécessaires pour mettre un terme définitif aux affaires du Liban.

Le Capitain-Pacha a fait débarquer le 28 juin un millier d'hommes pour leur faire prendre de l'exercice. Ce débarquement a jeté une espèce de panique parmi les musulmans, car ils craignaient que ce déploiement de force ne fût le signal de la levée dont on parle ici depuis quelque temps.

La tranquillité publique a été de nouveau troublée à Tripoli ; la population turque s'est soulevée contre le paiement des impôts et contre la conscription. La frégate à vapeur *Erégli* a été expédiée à Acre pour prendre un bataillon de la garnison. A peine le steamer était-il de retour qu'Essad-Pacha s'y est embarqué et est parti pour Tripoli.

Une partie de la flotte a pris la même destination.

Quelques désordres ont aussi eu lieu à Jafra.

GRÈCE.

—Un décret royal du 28 juin contient la nomination de trente-six membres du Sénat, parmi lesquels l'on a colloqué presque tous les membres du Conseil d'Etat préalablement dissous. Il serait difficile de former un pronostic sur l'esprit qui va prédominer dans cette assemblée, parce que peu de ses membres exercent une influence marquante sur le pays. Des troubles survenus dans la Maïna (l'ancienne Laconie) et en Acarnanie ont motivé l'envoi de deux commissaires royaux dans ces contrées. La lenteur des élections a fait expédier des ordres à tous les gouverneurs de provinces, leur prescrivant de hâter les opérations électorales, de manière à ce que la chambre puisse être assemblée vers la fin du mois. L'on ne peut dissimuler au reste que des crises sérieuses sont attendues. Les gros négociants et les rentiers cherchent, à tout prix, à réaliser leurs capitaux pour les placer à l'étranger. Le dernier pyroscaphe du Lépé a emporté, en numéraire, au delà d'un million et demi de drachmes.

Des nouvelles en date du 10 juillet, mentionnent l'entreprise d'un homme frappé, à ce qu'il semble, d'ardente aliénation mentale, contre la vie du roi Othon, entreprise qui n'a eu d'autre résultat que de perdre celui qui s'en était rendu coupable. Voici cet événement, tel que nous le présentent des témoignages les plus dignes de foi :

Le dimanche 7 juillet, un onomatarque ou brigadier de gendarmerie, en uniforme, se précipita dans le palais au-delà des sentinelles, et chercha à pénétrer par la porte particulière située du côté du jardin. La sentinelle placée à la porte fit tous ses efforts pour l'arrêter ; mais le brigadier tira son sabre, et, éloignant la baïonnette de la sentinelle dirigée sur son corps, il s'élança dans le corridor. La sentinelle l'y suivit, et parvint à lui passer sa baïonnette au travers du corps.

Mlle. de Wiesenthal, jeune Allemande, une des dames d'honneur de la Reine, entendant du bruit, ouvrit la porte de sa chambre qui est placée près de l'entrée du corridor, et le brigadier tomba ensanglanté à ses pieds. L'alarme fut bientôt donnée. Le savant docteur Roszer, premier médecin du Roi, se rendit aussitôt sur les lieux et pansa la blessure du brigadier. On le fit ensuite porter à l'hôpital, et bien que la baïonnette lui ait traversé le corps, il est probable que la blessure ne sera pas mortelle.

Ce gendarme est un ancien soldat et a servi dans le corps régulier formé par le général Fabvier. Il s'était toujours bien conduit, mais depuis peu son intelligence semble s'être dérangée.

Le Roi est, dit-on, fort affligé de ce déplorable événement. Il a, à diverses reprises, envoyé demander des nouvelles du brigadier, et a donné des ordres pour que les meilleurs soins lui fussent donnés. Bien que cet homme soit moins malade de sa blessure, son aliénation continue. Il est cependant assez tranquille et n'a pas de délire.

DEUX-SICILES.

—On a reçu de Naples un supplément du *Journal des Deux Siciles*, du 13, contenant les sentences prononcées par la commission militaire contre 76 personnes qui avaient pris part à la tentative de Cosenza, en mars dernier. Parmi ces condamnés, on compte 21 condamnés à mort, 10 à trente ans de fers, 12 à vingt-cinq ans, 6 à cinq ou six ans de réclusion, 3 aux frais du procès, et 24 mis en liberté provisoire ou absolue.

Le numéro du *Journal des Deux Siciles* du 15 annonce que six des condamnés à mort ont déjà été fusillés, et que le Roi a commué la peine des autres en celle des fers à perpétuité.

La commission militaire de Cosenza s'occupe maintenant de l'affaire relative à la nouvelle tentative faite dans le Corfou.

Il paraît cependant, d'après les nouvelles de Malte, que les chefs de l'expédition ne sont pas encore au pouvoir de la justice ; car elles portent que le Gouvernement a fait répandre dans les Calabres une circulaire par laquelle il promet 1.000 ducats à qui remettra entre les mains de la justice le commandant Nicolas Ricciotti, chef de l'expédition ; 100 ducats pour chacun des deux fils de Paolino Bandiera, et 50 ducats pour chaque individu, étranger ou national, compromis dans l'insurrection calabraise, qui, dit-on, n'est pas encore comprimée.

UN DUEL IMPOSSIBLE.

ANECDOTE.

On raconte en ce moment l'histoire d'un duel qui n'a pas eu de suite à cause de l'obstination d'un des adversaires à se retrancher dans une position acquise.

M... fait demander raison à M. de C... d'une insulte peu grave ; il espérait que le duel serait refusé ; mais M. de C... accepte ; les témoins alors, de part et d'autre, pensent n'avoir plus qu'à arrêter quelques conditions pour régler le combat.

—Il me semble, messieurs, répond un témoin adverse, que la chose n'est pas assez grave et que nos amis ne sont pas assez maladroités pour qu'on doive tellement rapprocher la distance : vingt-cinq pas seront une distance plus convenable.

On discute, on s'accorde à vingt pas. Les témoins de M... reviennent le trouver.

—Eh bien !

—Eh bien ! c'est arrangé.

—Je le pensais bien.

—Vous vous battez demain matin.

—Hein ?

—A neuf heures.

—Comment ?

—Au bois de Vincennes.

—Diable !

—A vingt pas.

M... parut un moment embarrassé ; mais bientôt se ravisant ;

—Vous dites qu'on se battra à vingt pas ; j'eusse autant aimé à quinze et même à dix pas.

—Nous demandions quinze pas, mais les témoins de C... ont insisté pour vingt.

—Vous leur avez fait cette concession ?

—Oui.

—Très-bien ; je ne compte pas leur en faire davantage.

—Mais il n'y a plus à en faire.

—Il peut s'en présenter, je maintiendrai mes droits.

—Personne ne les attaque.

—Je suis l'offensé...

—Oui, puisque c'est vous qui demandez réparation...

—Donc, j'ai le choix des armes.

—Mais il n'y a pas de...

—J'ai le choix des armes, et je choisis l'épée.

—Comment l'épée, mais vous avez dit vingt fois devant nous que vous tireriez le pistolet dix fois, plutôt qu'une fois l'épée.

—Est-ce à propos de cette affaire-ci que j'ai parlé de la sorte ?

—Non, mais...

—Il n'y a pas de mais ; je suis insulté, j'ai le choix des armes, je prends l'épée.

—Il faut que nous revoyions les témoins.

—Pourquoi ?

—Pour faire de nouvelles dispositions.

—Il n'en est pas besoin, vous êtes convenus qu'on se battra à vingt pas.

—Oui.

—Eh bien ? je ne veux pas vous démentir, je me battra à vingt pas.

—A la bonne heure.

—Mais je répète que j'aurais autant aimé à quinze pas ou à dix. Après un moment de silence les témoins reprisent :

—Avez-vous des pistolets ?

—Non, répondit M..., pourquoi faire ?

—Comment, pourquoi faire ?... belle question, mais pour vous battre.

—Pour me battre ! mais je ne me bats pas au pistolet.

—Ah ça, nous ne nous entendons plus... Vous venez de nous dire encore que vous acceptiez les vingt pas.

—Eh bien, oui, j'accepte les vingt pas... Après ?

—Comment... après ?

—J'accepte les vingt pas, mais je n'accepte pas le pistolet, je ne suis pas aux ordres de ce monsieur. J'ai fait une concession, je ne reviendrai pas dessus, vingt pas si l'on veut, je le veux bien ; et maintenant que je l'ai accordé, je ne reviendrai pas là-dessus. On se battra à vingt pas, pas un de plus, pas un de moins. Ce n'est pas moi qui l'ai demandé, on me l'a demandé, ce sera comme on a voulu ; j'ai fait une concession, mais je n'en ferai pas deux. Vingt pas, soit, mais l'épée.

Il fut impossible de persuader à M... de changer sa résolution.

—Il appelait son obstination "maintenir ses droits." Le duel n'eut pas lieu.

ALPHONSE KARR.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'après tout le trouble et les peines qu'il s'est données pour parvenir au but de remplir et trouver le nombre de souscripteurs nécessaires à la confection de la GRANDE VENTE qu'il a proposé, puis longtemps à tous ses concitoyens, il peut enfin leur annoncer qu'il sera prêt les 26, 27, 28, 29 et 30 DÉCEMBRE prochain à l'Hôtel de M. Séraphino Giraldi à Montréal à vider entre leurs mains le montant ou revenu de leurs BILLETS respectifs. Du 1er au 20 il sera constamment chez lui, à la Pointe-aux-Trembles, occupé à tout régler.

Il est bien entendu, suivant les réglemens, que les Immeubles compris dans cette catégorie ne seront livrables qu'au premier de mai 1845, et quant aux 92 moyens lots, ainsi que les petits, comme les souscripteurs en sont déjà prévenus, le Soussigné pourra leur épargner les frais du voyage en remettant aux syndics alors présents les sommes ou articles qui leur seront échus par leurs numéros respectifs; ou bien, les dits articles seront remis aux personnes par le propriétaire lui-même qui mettra la plus grande diligence à les faire parvenir à qui de droit.

Il ne sera d'ailleurs rien mis pour agir avec autant d'impartialité que possible. Et malgré certaines imputations faites à l'instigé du soussigné relativement à cette Vente, calomnies qui n'ont pas peu contribué, de concert avec ses malheurs, à retarder l'accomplissement de ses promesses, il ose cependant espérer que tous les amis qui l'ont encouragé verront chez lui cette franchise ordinaire et seront assez exempts de telles mauvaises impressions.

J. B. CADIEUX.

N. B.—Si aux jours fixés pour la dite VENTE il restait quelques numéros à remplir, afin d'éviter tous nouveaux retards, le propriétaire se charge de les compléter lui-même en les prenant sur son compte.

J. B. C.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE,

DÉDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES. Prix: un schelling; dix schellings la douzaine.

N. B.—Cette réduction dans le prix de cet ouvrage est telle que ceux qui sont au fait des dépenses qu'occasionne l'impression d'un livre aussi volumineux, comprendront facilement qu'il n'y a que le désir de le répandre dans toutes les classes qui ont pu y donner lieu. On espère donc trouver une compensation dans l'empressement de chacun à en faire l'acquisition.

AGENCE A NEW-YORK,

Pour Ornaments et Objets d'Église,

AUSI

Pour marchandises de tous genres.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Soussigné (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricans de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A. M. J. C. ROBILLARD, } LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.
NEW-YORK. }

« Nous sommes certains que les MM. du Clergé des États-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous soumettre les ordres. Ils auront d'abord la facilité de CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS et même à faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

« Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique. »

Afin d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le soussigné vient de recevoir des principaux fabricans, les ÉCHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques et Chapes: Draps d'or et d'argent; Salins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés; ainsi les échantillons de plus de 300 différents genres de Glands, Demeilles, Franques en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre et accompagner des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur), seront de suite expédiés aux fabricans et exécutés (sous un délai de 60 jour au plus) d'une manière à mériter l'honorable clientèle du clergé par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être importé, tout fait, ou au complet de Peloffe et guilons nécessaires à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi aux genres les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Ostensoirs, Ciboires et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, ou remettre au soussigné des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

J. C. ROBILLARD,

Marchand commissionnaire, No. 82, Beaver Street, New-York.

COLLEGE DE LA SAINTE-CROIX,

WORCESTER,

Près Boston.

CE COLLÈGE nouvellement établi par les soins de l'Évêque de Boston, Mgr. Fenwick, et placé sous sa direction immédiate, est bâti sur une des collines qui environnent la ville de Worcester. A une position agréable, il joint l'avantage d'un air parfaitement pur, et d'une eau abondante et limpide. Une ferme de 82 acres est annexé au COLLÈGE.

LE PLAN D'ÉDUCATION qu'on y suit peut être en rapport avec les différentes professions auxquelles les jeunes gens peuvent se destiner, renferme 3 branches d'études spéciales, c'est-à-dire les études propres à l'Etat Ecclésiastique, aux Belle-Lettres, et au commerce.

Le Cours d'étude propre aux jeunes gens qui se destinent au Commerce embrasse l'Écriture, l'Arithmétique, la tenue des livres, l'étude des langues Anglaise et Française, l'Histoire, la Géographie, la Connaissance de la Sphère, l'Algèbre élémentaire, la Géométrie, et les autres parties les plus pratiques des Mathématiques. On y fait de plus un cours spécial de Composition et de Déclamation propres au génie des deux langues anglaise et française. La Science de la Religion n'est pas oubliée dans cette spécialité; on s'attache à montrer aux jeunes gens le parfait accord de la Religion naturelle, domaine de la Raison, avec la Révélation, dépôt sacré de la Foi.

Le cours d'études destiné aux jeunes gens qui veulent acquérir une connaissance plus étendue des Belles-Lettres embrasse l'étude du latin et du grec, celle des auteurs classiques et des poètes, la Rhétorique, la Logique, la Philosophie, la Métaphysique et la Morale, l'Histoire Ecclésiastique, l'Astronomie, la Chimie, et les autres branches des Sciences Naturelles.

Le cours d'Études Ecclésiastiques comprend en outre les leçons de Théologie et d'Écriture Sainte.

Comme ces 3 branches d'étude forment le cours complet d'éducation, les parents auront la liberté de choisir parmi ces sciences, celles qu'ils jugeraient pouvoir être utiles à leurs enfants dans la profession qu'ils leur destinent.

L'INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE est surtout l'objet des soins particuliers: outre l'explication familière du Catechisme, on a besoin de donner de fréquentes conférences sur les principes, les doctrines et les cérémonies de l'Église catholique.

Les élèves sont constamment sous les yeux de leurs professeurs ou directeurs, même pendant le temps des récréations.

Les livres nécessaires aux études doivent être fournis aux élèves par leurs parents ou correspondans ou bien ils pourront être achetés au collège à des prix aussi modérés que possible.

On ne recevra pas au collège des enfants au-dessous de 8 ans ni au-dessus de 14. On y reçoit aussi que les catholiques.

Prix de la Pension

Le prix de la pension est de 150 dollars par an: cela comprend l'éducation, la nourriture, le logement, le blanchissage et le raccommodage du linge et des bas.

La pension doit être payée 6 mois d'avance, et une remise de 10 par 100 sera faite à ceux qui seront punctuellement exacts à remplir cette condition. Le président du collège est autorisé à renvoyer, après 2 mois de séjour dans la maison, ceux des élèves dont la pension n'aura pas été payée d'avance.

Les arts d'agrément et l'étude des langues étrangères sont en dehors du prix de la pension ainsi que les soins du médecin pour le cas de maladie.

On pourra procurer aux élèves qui les désirent des leçons de ces Arts d'agrément ou de langues étrangères, c'est-à-dire, de l'allemand, de l'italien, de l'espagnol, de musique, dessin, de peinture, de danse, et d'escrime.

Les vacances commencent la dernière semaine de juillet et se terminent le 15 septembre exclusivement.

N. B.—La route la plus directe est celle d'Albany. On fait le trajet p'Albany à Worcester en 9 heures par le Rail-Road; et le même Rail-Road fait le trajet de Worcester à Boston en 2 heures.

THOMAS F. MULLEDY.

PRÉSIDENT.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 10d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 3d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PIRE.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PIRE.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.